



M. Christian ESTROSI
Ministre délégué à l'Aménagement du
Territoire
Place Beauvau
75008 Paris

Paris, le 18 septembre 2006

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la préparation du prochain programme Leader.

L'Initiative Communautaire Leader a joué un rôle essentiel pour encourager depuis 15 ans l'organisation d'initiatives de développement local, la participation des acteurs et de nouvelles approches en milieu rural. Il convient de poursuivre cet esprit Leader, dès lors qu'à partir de 2007, l'intégration de Leader dans le Règlement européen de Développement Rural (RDR) et son financement par le FEADER induisent une plus grande articulation avec le secteur agricole.

Nous souhaitons en particulier que les orientations du futur programme :

- s'appliquent de façon différenciée selon les territoires ruraux (qui sont plus ou moins agricoles), en ayant le souci de prolonger la pluralité des thématiques portées jusque là par les « Groupes d'Action Locale » Leader (notamment sur des approches novatrices, par exemple services collectifs, diversité économique, actions en faveur des jeunes et des femmes...),
- s'inscrivent fortement dans les objectifs les plus avancés de la politique européenne de développement rural (qualité, environnement...) et prennent en considération la diversité des agricultures,
- s'appuient sur le paysage désormais bien structuré en matière de territoires de projets (Pays et Parcs), en veillant à ne pas exacerber des concurrences, en ne suscitant pas des redondances préjudiciables à la simplification par ailleurs recherchée et en ne renforçant pas une nouvelle fois un « effet empiement ». Il convient donc de privilégier les territoires de projets existants, de favoriser une approche des GAL en fonction des évolutions récentes des périmètres d'action territoriales, de ne pas créer des nouveaux périmètres susceptibles d'affaiblir les territoires organisés (en pays ou parcs) et d'éviter des traitements différenciés sur des territoires qui ont choisi de « vivre ensemble ».

Plus largement, s'agissant de des différentes mesures de l'axe 3 (Diversification de l'économie rurale et qualité de la vie en zones rurales) du Plan stratégique national de développement rural 2007-2013, sa mobilisation devra être également conçue selon une approche territoriale intégrée, et la mesure 341 (« acquisition de compétences et animation en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une stratégie locale de développement ») devra être conditionnée à une inscription dans des démarches portées localement et validées par les territoires de projets.

Nous sommes convaincus que le territoire est le niveau idéal pour décloisonner les acteurs, répondre à la diversité des besoins et mener des stratégies intégrées. En conséquence, nous demandons que dans toutes les régions, vous vous assuriez d'une véritable consultation et concertation avec les territoires ruraux organisés. Par ailleurs, pour que les acteurs locaux puissent travailler dans la sérénité, nous souhaitons qu'un accord politique puisse être trouvé entre le gouvernement et les conseils régionaux –principaux co-financeurs aux côtés des départements. Nous tenons également à affirmer notre attachement à un co-pilotage de la DGFAR (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales du Ministère de l'Agriculture) et de la DIACT, compte tenu du caractère territorial de ce programme et de la nécessaire articulation avec le volet territorial des CPER et avec les interventions du FEDER.

Le caractère expérimental de Leader suppose aussi de mettre l'accent sur une approche large de l'innovation, à la fois économique et sociale, stimulée par une recherche de coopération entre territoires français et européens, et à l'efficacité accrue grâce à un dispositif renforcé d'appui et d'accompagnement. En particulier, l'accès aux ressources pour les territoires ruraux requiert une plus grande coopération avec les milieux urbains, d'où l'importance de mieux prendre en compte le rôle des petits pôles urbains. Nous soulignons par ailleurs le caractère décisif de l'appui en ingénierie, y compris en amont pour faciliter l'accès de certains territoires démunis pour répondre à l'appel à projets.

La poursuite de l'esprit Leader implique enfin de maintenir son potentiel d'innovation administrative et financière. Si certaines possibilités (en particulier, la gestion directe de la subvention globale par le groupe local) semblent devoir être désormais écartées en raison du règlement communautaire, il est indispensable que les autorités françaises ne rajoutent pas de contraintes supplémentaires en introduisant un taux uniforme de subvention par opération, au lieu de le prévoir par grand axe (qui permet de mieux répondre aux besoins différenciés des projets).

D'autre part, le projet français (Note du Ministère de l'Agriculture du 1er juin, page 13, consultable sur le site www.reseauloader) propose que l'instruction ne soit plus de la responsabilité du Groupe d'Action Locale, mais soumise à une forme de contrôle a priori de la part des services de l'Etat ou de collectivités supra-locales. Cet allongement du parcours d'instruction fait craindre aux groupes locaux le retour à des délais administratifs qu'ils ont pu connaître lorsque Leader 2 (1994-1999) était géré par les préfetures de région. Une simplification de la procédure et une plus grande responsabilisation des groupes locaux sont indispensables, si on ne veut pas « tuer la dynamique Leader ». Il conviendrait donc que le service instructeur s'en tienne à une fonction de conseil en amont, et ne soit pas doté d'une « avis d'instruction technique bloquant ». D'autre part, compte tenu de l'acquis du CNASEA en matière de gestion de Leader +, il nous semblerait judicieux de continuer à bénéficier de l'expertise et de la logistique de cet organisme, et par conséquent, de maintenir ses fonctions d'instruction et d'appui au profit de la nouvelle génération de Leader.

Nous souhaitons en conclusion, que plus que de simples partenaires, les territoires soient reconnus pleinement acteurs du futur programme Leader.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte nos réflexions et propositions visant à assurer la réussite du futur programme de développement rural, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Eric ANDRIEU,



Président de l'Union Nationale des Acteurs du Développement Local (UNADEL)

Marc CENSI,



Président de l'Association des Communautés de France (ADCF)

Jean GAUBERT,



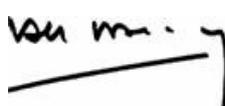
Président de l'Association Pour la Fondation des Pays (APFP)

Jean-Louis JOSEPH,



Président de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (FNPNR)

Martin MALVY,



Président de l'Association des Petites Villes de France (APVF)

Pierre VAURS,



Président du Réseau National Leader France